

*Les cas de maltraitance en institution infantile se multiplient et constituent un problème grave et souvent dissimulé en France, mais aussi dans d'autres pays. Foyers d'accueil, orphelinats, centres éducatifs spécialisés sont fréquemment touchés par ce fléau. Cette maltraitance peut se manifester sous diverses formes telles que les abus physiques, psychologiques et sexuels ainsi que la négligence grave. Généralement perpétrée par des personnes en position d'autorité ou de confiance, elle reste souvent dissimulée et sous-déclarée en raison de l'isolement et de la vulnérabilité des enfants.*



*Dans une étude réalisée en 2019, 3 870 faits de violences entre mineurs ont été signalés dans les services de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse. Dans l'Éducation nationale, 10 % des lycéens estiment qu'il y a beaucoup de violences dans leur établissement. Des chiffres alarmants, qui témoignent d'un problème de société important.*

## ■ Des cas de maltraitance dans la Creuse

*En mars 2024, une enquête a été ouverte pour violences aggravées sur mineurs, manque de soins, travail forcé et conditions de travail indignes de la vie humaine, en raison de soupçons de maltraitance dans un lieu de vie pour enfants placés. Cette structure située dans la Creuse hébergeait quatre enfants âgés de 10 à 17 ans. Lorsqu'un des jeunes placés a été admis aux urgences après un malaise, il a dénoncé des méthodes d'encadrement brutales pratiquées dans le centre d'accueil.*



*Le lendemain de ces révélations, le 22 mars, les quatre jeunes, âgés de 10 à 17 ans, ont été retirés du lieu de vie baptisé « Parcours le Dognon ». Les enfants se seraient vu infliger des activités importantes comme « des marches avec un nombre important de kilomètres », précisait le parquet.*

*Les employés de la structure ont tous été entendus, mais ont contesté les faits, prétextant des mesures « pédagogiques ». Le responsable de la structure, lui-même salarié, a été mis en examen pour violences aggravées sur mineur de moins de 15 ans, défaut de soins sur mineur, travail forcé et conditions de travail indignes sur mineurs. Il a été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Guéret, tandis que la structure a été fermée.*

## L'affaire de l'IME Moussaron

*Ce genre d'affaires est malheureusement fréquent. Au début des années 2010, l'Institut Médicoéducatif (IME) de Moussaron a également été au cœur d'un scandale de maltraitance, révélant des conditions de vie inacceptables pour les enfants et adolescents accueillis dans cet établissement. Céline Boussié, employée depuis plusieurs années à l'IME de Moussaron, un institut médicoéducatif qui accueille depuis les années 70 des enfants*



porteurs de handicaps physiques et mentaux, a dénoncé en 2013 des cas de maltraitance qu'elle avait observés envers des enfants polyhandicapés. « J'ai vu dès que je suis arrivée que les choses n'allaient pas. Des enfants étaient enfermés la nuit dans des cages en verre de 3 m<sup>2</sup>, sans poignée, comme au zoo », révéla-t-elle.

Peu de temps après, une enquête de l'agence régionale de santé (ARS) a constaté des «maltraitements institutionnelles». La même année, l'établissement a été placé sous tutelle judiciaire. La lanceuse d'alerte a découvert que plusieurs rapports et plaintes pointaient déjà de graves dysfonctionnements dans les années 90. Avant elle, deux autres ex-employés de l'IME avaient tenté de dénoncer ces mauvais traitements, mais ils avaient été condamnés pour diffamation. Par la suite, neuf autres plaintes pour mauvais traitements et harcèlement seront déposées par des familles et des anciens salariés. Après avoir été licenciée, Céline Boussié sera, elle aussi, poursuivie pour diffamation, mais elle obtiendra la relaxe.

L'affaire a pris une tournure médiatique importante lorsque les faits ont été diffusés dans un reportage de Zone interdite en janvier 2014. Les images, tournées en caméra cachée, ont suscité une vive émotion. On y voyait des enfants dormant dans des box en plexiglas et faisant leurs besoins dans des seaux, au milieu d'une grande pièce, sans aucune intimité. Finalement, la justice reconnaîtra la maltraitance, mais il n'y aura aucune condamnation au pénal pour les dirigeants de l'IME Moussaron.



### **Des cas particuliers**

Parmi les enfants les plus vulnérables, les mineurs handicapés sont particulièrement exposés à ces violences en raison de leur vulnérabilité et de leur non-capacité à exprimer correctement certaines situations. Marie Rabatel, présidente de l'Association francophone des femmes autistes (AFFA) a estimé que « 88 % des femmes autistes ont été victimes de violences sexuelles, 51 % ont vécu un viol, 31 % avant l'âge de neuf ans. » Ces enfants sont plus vulnérables en raison de leur handicap et des défaillances de leur milieu familial. D'après un rapport du défenseur des droits publié en 2015, ces enfants devraient « bénéficier d'une double attention et d'une double protection ».

Mais pour éviter ce genre de situation et ce genre de traumatisme sur les enfants, il est important d'être intolérant lors du recrutement du personnel et de libérer la parole autour de ce sujet bien réel.

**Discussion :** Ces affaires permettent de comprendre qu'il est crucial de dénoncer et de révéler les mauvais agissements. Les enfants, étant les personnes les plus vulnérables dans ces situations, n'ont parfois pas la capacité de signaler les abus eux-mêmes en raison de leur dépendance ou de leur isolement. En dénonçant ces actes répréhensibles, non seulement les responsables peuvent être identifiés et punis, mais surtout, cela permet de protéger les enfants, de les sortir de ces situations et d'éviter que de futures victimes ne vivent le même calvaire. Cette dénonciation est essentielle pour assurer leur sécurité et leur bien-être, tout en rappelant les principes fondamentaux de respect et de protection des droits des enfants.

**Rédigé par Lenna Loubière**

## Sources

- [https://www.liberation.fr/futurs/2015/03/02/ils-m-ont-fait-comprendre-qu-il-ne-fallait-pas-parler\\_1212765/](https://www.liberation.fr/futurs/2015/03/02/ils-m-ont-fait-comprendre-qu-il-ne-fallait-pas-parler_1212765/)
- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gers/auch/lanceurs-d-alerte-soigne-maltraite-et-tais-toi-celine-boussie-raconte-l-affaire-de-l-ime-moussaron-en-bande-dessinee-2851850.html>
- <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-interview/l-interview-de-secrets-d-info-du-samedi-09-septembre-2023-7395882>